

167173 221 21

Maurice EISENBETH

Grand Rabbin d'Alger

LES JUIFS DE L'AFRIQUE DU NORD

DÉMOGRAPHIE & ONOMASTIQUE

Ouvrage honoré d'une subvention du GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

IMPRIMERIE DU LYCEE

1, Rue Eugène Robe, 1

ALGER

1936

●

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant propos	7
I Démographie	11
Tableaux :	
Mouvement de la population (Algérie)	14
» » (Terr. Sud)	15
Répartition par nombre d'enfants	17
Etat-Civil (Algérie)	18
Recensement (Tunisie)	20
» (Maroc français)	21
Cartes	23-37
Tableaux des professions (département d'Alger)	40-43
» (» de Constantine)	44-47
» (» d'Oran)	48-52
» (Territoires du Sud)	53
» (Tunisie)	54
» (Maroc)	55-56
» (tableaux d'ensemble pour l'Afrique du Nord française) ..	57-60
Carte de Libye	61
Tableau (Tripolitaine)	63
» (Cyrénaïque)	64
» (Maroc espagnol et Tanger)	65
» (Densité d'ensemble)	66
II Onomastique	67
Introduction et Références	69
Noms de famille juifs (liste alphabétique et étude)	75
CARTES HORS TEXTE DE L'AFRIQUE DU NORD	
n° 1 Répartition de la population israélite	13
n° 2 Densité de la population israélite	21

AVANT-PROPOS

L'étude que nous présentons aujourd'hui au public fait suite à notre essai « Le Judaïsme Nord-Africain » (1). Elle se justifie de plusieurs manières : tout d'abord, un travail partiel appelle naturellement un complément ; ensuite, plusieurs personnalités et savants ont exprimé le vœu de nous voir étendre nos recherches à toute l'Afrique du Nord française ; enfin, l'incontestable utilité de sauver de l'oubli tout ce qui peut intéresser le groupe ethnique que constituent les israélites en Algérie, Tunisie et Maroc.

Les raisons, en effet, pour lesquelles, dans les recensements officiels, les israélites algériens, par exemple, ne sont plus discriminés, sont parfaitement logiques, et les remarques faites à ce propos par les Services compétents du Gouvernement Général de l'Algérie dans sa dernière publication « Statistique de la Population Algérienne », tome I, septembre 1934, méritent d'être reproduites :

... « 1° Il était matériellement impossible de discriminer ces éléments démographiques, parce qu'en fait, la majeure partie des intéressés (c'est-à-dire les israélites), n'a pas répondu à la question : « Etes-vous israélite naturalisé français par le décret de 1870, ou issu d'un israélite naturalisé par ce décret ? » mais a répondu « oui » à la question : « Etes-vous Français d'origine ? »

« Cette déduction résulte, sans conteste possible, de la totalisation des réponses, qui fait ressortir un nombre d'israélites manifestement inférieur à la réalité, aussi bien par localité ou région, que pour l'ensemble du territoire. Par exemple, pour la totalité de l'agglomération constantinoise, où réside pourtant une des plus nombreuses Communautés israélites de l'Algérie, 653 unités seulement ont répondu : « israélite ». Or, le dépouillement des « bulletins individuels » recueillis par les communes et déjà contrôlés par elles ne sauraient être *uniquement interprétatif*, mais, en tous les cas, aussi sincère que possible. 2° Les désinences casuelles des noms patronymiques, voire la consonnance des prénoms, le lieu de naissance, la résidence, la profession même, ne pouvaient constituer d'indices suffisamment sûrs et utilisables. Or, le service a pour règle, comme l'y conviaient, du reste, *les plus élémentaires scrupules*, d'éviter — en l'absence de critères *topiques* — de procéder par simples affirmations et de substituer, à la déficience des intéressés, volontaire sans aucun doute et d'ailleurs explicable en l'occurrence, une estimation hasardeuse, une interprétation arbitraire ou seulement personnelle, à la manière facile mais décevante des sophistes impénitents ou des théoriciens en chambre. 3° Le décret du 24 octobre 1870, en déclarant « citoyens français les israélites indigènes des départements de l'Algérie », les a, par là même, *incorporés d'office à la nation*, des points de vue à la fois *ethnique* et *civil*. La majeure partie des israélites actuels n'étant pas constituée par les bénéficiaires directs de cet acte réglementaire, mais bien par leurs *descendants*, toute classification séparée de ces éléments n'aurait pu apparaître, dès lors, qu'affectée d'un caractère *exclusivement confessionnel ou historique*. En la circonstance, et pour tenir compte du développement des événements comme de l'état moral et social, il convenait d'autant plus d'éviter toute discrimination d'ordre spécifiquement religieux que, par leur abstention même, les intéressés ont marqué nettement leur intention d'être confondus *pratiquement*, comme ils le sont déjà *légalement*, dans la masse des citoyens français. » (Ouvr, cité. p. 17).

D'autre part, en lisant le « Répertoire Statistique des Communes de l'Algérie » (mars 1932), nous avons été frappé de voir le nombre des israélites recensés pour certaines communes être manifestement inférieur à leur nombre réel. Nous n'entendons pas incriminer les Services de la Statistique Générale du Gouvernement Général de l'Algérie ; — cette discrimination étant, en réalité, l'œuvre des bureaux de la Mairie de chaque commune qui la consignent sur les états récapitulatifs des « Listes nominatives ».

Enfin, les « Annuaires Statistiques de l'Algérie » qui paraissent chaque année, ne font aucune distinction entre israélites et autres européens dans leurs études ayant pour objet l'« Etat Civil », etc.

(1) Le Judaïsme Nord-Africain. Etudes démographiques sur les israélites du département de Constantine. — Constantine 1931.

Toutes ces raisons nous ont donc poussé à tenter de donner une idée reflétant aussi exactement que possible la situation démographique du groupe ethnique juif dans l'Afrique du Nord française.

La méthode qui nous a guidé dans nos recherches est la suivante :

a) Pour l'Algérie. — 1° Compulsion des travaux édités par le Gouvernement Général de l'Algérie.

2° Dépouillement complet des « Listes nominatives » (2) des habitants de toutes les communes de l'Algérie. Cette lecture nous a permis de déterminer le chiffre fort probablement exact des israélites résidant en Algérie au 8 mars 1931. Nous avons tenu compte principalement des patronymes, des prénoms masculins et féminins, des professions, etc., et, pour les cas douteux, des enquêtes supplémentaires nous ont permis d'en maintenir un certain nombre ou nous ont fait éliminer certains autres qui ne nous paraissaient pas, en fin de compte, assez sûrs.

b) Pour la Tunisie. — Seules nous ont été accessibles les publications officielles. Nos demandes près du Gouvernement Tunisien, appuyées par M. Marcel Peyrouton, Résident Général, sont restées sans effet et nous avons vivement déploré de n'avoir pas pu consulter les fiches individuelles qui ont servi de base au recensement du 22 mars 1931. De ce fait, les patronymes israélites pour la Tunisie accuseront fort vraisemblablement des manquants.

c) Pour le Maroc français. — Nous avons fait état des publications officielles de l'Empire Chérifien. En outre, nous avons eu la bonne fortune d'être compris par Monsieur Y. D. Sémach, Inspecteur des écoles de l'Alliance Israélite Universelle au Maroc, qui nous a établi la liste nominative des élèves de toutes les écoles de l'Alliance Israélite dans ce pays.

Les chiffres, en matière de Statistique ont leur valeur propre ; cependant, exprimer par l'image ce que ces chiffres veulent dire, nous a paru mériter la dépense des efforts qu'a nécessités l'établissement des cartes qui accompagnent notre texte.

Après avoir étudié au point de vue démographique :

1° Le mouvement de la population israélite (Algérie, Tunisie, Maroc),

2° La répartition des familles israélites par nombre d'enfants (Algérie),

3° L'état civil (Algérie),

4° Les professions (Algérie, Tunisie, Maroc),

nous présentons dans la seconde partie de notre travail une étude des patronymes israélites se rencontrant en Afrique du Nord française, à la date du recensement quinquennal de 1931.

Loin de nous la prétention d'en donner la liste rigoureusement complète, mais telle quelle, avec ses 4.063 noms, elle présente un intérêt certain pour les esprits curieux et les chercheurs.

Chaque patronyme ou groupe de patronymes a été l'objet de diverses recherches dont nous consignons les résultats après chacun d'eux, sous trois rubriques principales :

a) Origine du patronyme.

b) Sens du patronyme.

c) Date d'apparition attestée de ce patronyme.

(2) Au lendemain des opérations de recensement, chaque Mairie établit la « Liste nominative des habitants de la Commune », (voir le Modèle aux pages 81 et suivantes de la « Statistique de la Population Algérienne », tome I, septembre 1934). Ce sont ces Listes composant de véritables in-folio manuscrits que nous avons dépouillées les unes après les autres. Nous les avons, en effet, trouvées réunies dans les Bureaux de la Statistique Générale du Gouvernement Général de l'Algérie.

Malgré nos recherches, un certain nombre d'entre eux reste encore inexpliqué ; pour les autres, les trois riques ne seront pas toujours complètes.

Dans une introduction particulière, nous essaierons de fixer quelques-unes des règles qui ont présidé à la transcription de ces patronymes de leur langue d'origine en langue étrangère.

Nous exprimons ici notre reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidé dans l'accomplissement de notre tâche et tout particulièrement à M. Jules Carde, Gouverneur Général de l'Algérie, et à ses dévoués collaborateurs. Nous n'oublierons pas non plus le concours précieux que nous ont apporté MM. les Consuls d'Espagne et d'Italie, à Alger, ainsi que M. le Colonel Enrico de Agostini, Directeur de l'Office de statistique de Tripoli, dont les renseignements nous ont permis de compléter notre étude par quelques aperçus sur les israélites du Maroc espagnol, de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Notre gratitude est également acquise à Monsieur D. Lopès, Professeur à la Faculté des Lettres de Lisbonne.

Nos remerciements les plus vifs vont à M. Robert Brunschvig, Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, qui, après nous avoir guidé de ses conseils, a accepté de revoir notre manuscrit et nous a suggéré par ses judicieuses remarques des corrections que nous avons été heureux d'introduire dans notre texte.

A l'avance, nous nous excusons des erreurs et lacunes que pourra présenter notre travail et souhaitons de voir d'autres chercheurs, plus qualifiés que nous, compléter les résultats consignés dans le présent ouvrage.

Alger. Juillet 1935.